

# Le Combat Social **FO** 49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

NUMÉRO 11/12 – 2013 (NOVEMBRE DÉCEMBRE 2013)

## Sommaire

- 2 L'éditorial de Catherine Rochard
- 3 Déclaration de la CE Confédérale
- 3 Contre-réforme des retraites : rassemblement à la préfecture
- 4 Enseignement : La politique du gouvernement Hollande-Ayrault-Peillon ne passe pas !
- 5 Grèves dans les centres de tris
- 5 Grève à la SNCF
- 6 et 7 Formations syndicales 2014 de l'UD
- 8 CAF : La direction externalise une partie du travail vers une entreprise privée
- 9 Syndicats de la Santé : délégation FO à la préfecture
- 9 Travail du dimanche : l'intersyndicale reçue par le maire d'Angers et le président de l'aglo
- 10 et 11 résultats d'élections professionnelles
- 12 Brochure de l'UD

## **PAS DE TRÈVE POUR LES REVENDICATIONS !**



LE COMBAT SOCIAL FO 49

Prix : 1 €

Imprimé à l'Union Départementale  
Force Ouvrière de Maine et Loire

14, place Louis Imbach

49100 ANGERS

Tel : 02 41 25 49 60

E-mail : [udfo49@force-ouvriere.fr](mailto:udfo49@force-ouvriere.fr)

site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0715S07442

Directrice de publication :  
Catherine ROCHARD



## L'éditorial

de Catherine Rochard, Secrétaire Générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

### Pas de trêve dans les revendications, préparons le meeting du 29 janvier 2014

Dans notre département, le groupe IMERIS annonce la fermeture définitive des ardoisières de TRELAZE, sous prétexte que l'exploitation ne serait pas rentable. Pourtant, l'entreprise a distribué 120 milliards aux actionnaires en 2012.

La loi « sur la sécurisation de l'emploi » produit ses effets dévastateurs et jette hors des entreprises des milliers de salariés, et les « accords compétitivité » contribuent à leur appauvrissement en instaurant une augmentation de la durée du travail et un gel des salaires.

**La contre réforme sur les retraites elle aussi s'attaque aux salariés.**

Pour FO, il est plus que jamais nécessaire de mettre en **œuvre le rapport de force et dans l'unité la plus large, si les conditions sont réunies, mais pas dans le cadre du syndicalisme rassemblé tant acquis à la cause du gouvernement, mais sur les revendications claires.**

**Le meeting décidé par la commission exécutive confédérale le 29 janvier est un point d'appui considérable qui va permettre d'unifier les revendications sur les salaires, l'emploi et les retraites.**

**Le rempart contre le pacte social voulu par le gouvernement pour faire passer les contre réformes c'est l'affirmation des revendications par le syndicalisme libre et indépendant que représente FO.**

**La seule réponse, c'est la grève !**

Alors, pour la préparer, assurons le succès du meeting du 29 janvier.

**Bonnes fêtes de fin d'année.**

**D**epuis la rentrée de septembre, pas une semaine ne se passe sans qu'un conflit éclate dans un secteur d'activité.

**Les plus importants sont dans l'éducation nationale, contre la réforme des rythmes scolaires, les enseignants des classes préparatoires, dans la santé, les douanes, chez les inspecteurs du permis de conduire, à la SNCF, à la poste. Lors de ces deux derniers conflits, le taux de grévistes a été important.**

Les revendications posées par les salariés avec leurs organisations syndicales sont claires et portent sur les salaires, les conditions de travail, la remise en cause des services publics, les suppressions de postes, le refus des licenciements. Toutes ces revendications sont la conséquence de la politique d'austérité et des mesures draconniennes imposées par le gouvernement pour réduire les déficits publics – mesures qui passent par la baisse du coût du travail pour satisfaire les exigences des patrons.

Ce sont les salariés qui vont financer les 20 milliards d'euros qui ont été accordés au titre du crédit d'impôt aux entreprises au 1er janvier, l'augmentation de 1 point de la TVA va encore amputer le pouvoir d'achat, la fiscalité pèsera davantage sur les salariés, les retraités, les chômeurs (ex : suppression de la défiscalisation des cotisations, sur la complémentaire santé...)

## DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE

**A**ugmentation du nombre de plans sociaux et du chômage, baisse du pouvoir d'achat, accroissement de la pauvreté, remise en cause du service public républicain, recul de l'âge du départ en retraite marquent la situation actuelle et le mécontentement des salariés, actifs, chômeurs et retraités.

Dans ce contexte, le rôle du syndicalisme libre et indépendant est de représenter et défendre les intérêts matériels et moraux des salariés, par la négociation comme **par l'action**.

Pour la Commission Exécutive de FORCE OUVRIERE, **il est prioritaire de rompre avec la logique d'austérité suicidaire socialement, économiquement et démocratiquement découlant du Pacte Budgétaire Européen. On ne guérit pas les effets sans s'attaquer aux causes.**

Il en est de même en matière de lutte contre le racisme, **la xénophobie et l'antisémitisme, lutte consubstantielle** au syndicalisme libre et indépendant.

Sans remise en cause de la politique économique menée au plan européen et national, faite de rigidité économique et de flexibilité sociale, cette lutte ne serait que de la communication politicienne.

**Dans ce contexte et sans s'immiscer dans les campagnes politiques du 1er semestre 2014, la Commission**

Exécutive de FORCE OUVRIERE soutient la manifestation devant l'Assemblée Nationale, le 26 novembre, et les initiatives départementales contre le projet de loi sur les retraites que FORCE OUVRIERE rejette.

Elle décide :

- ▶ De demander à ses structures de développer des réunions et assemblées générales afin de dresser **les revendications et d'alimenter le rapport de force**, la Commission Exécutive étant mandatée pour décider de toute action, y compris la grève ;
- ▶ De tenir un grand meeting national à Paris le mercredi 29 janvier 2014.

Pour la Commission Exécutive toute action interprofessionnelle aujourd'hui nécessaire, compte tenu de la situation sociale tendue, doit porter sur l'augmentation des salaires, la défense de l'emploi, le service public républicain, contre l'austérité, la loi sur les retraites et la loi sur la sécurisation de l'emploi issue de l'ANI du 11 janvier.

Pour sa part, la Commission Exécutive déclare que la confédération FORCE OUVRIERE est prête à toute initiative sur ces bases.

**Adoptée à l'unanimité**

Paris, le 21 novembre 2013

## Retrait de la contre réforme des retraites !



**L**e 26/11/2013, plus de 150 salariés (actifs, retraités, chômeurs) se sont rassemblés à l'appel de FO, de la CGT, de la FSU, de Solidaire et de l'Unef, devant la préfecture, le jour du vote en deuxième lecture de la contre-réforme des retraite à l'assemblée nationale.

Les camarades de Force Ouvrière représentaient, à eux seuls, plus de la moitié de ce rassemblement.

Une motion déjà adressée aux parlementaires du département, **a été transmise au préfet par l'intersyndicale (le texte de la motion est reproduit sur le site de l'UD : [www.fo49.fr](http://www.fo49.fr)**

Rythmes scolaires, statuts des personnels du second degré et des enseignants des classes préparatoires :

## La politique du gouvernement Hollande-Ayrault-Peillon ne passe pas !

### Qu'est-ce que « l'École des Territoires » ?

La « réforme Peillon » dite de « refondation de l'école », dont l'aspect le plus visible est le décret du 24 janvier 2013 réformant les rythmes scolaires ne se résout pas à une **modification de l'organisation du temps scolaire**.

Il ne s'agit pas de modifier le temps de présence des enfants à l'école sous prétexte que des « chrono-biologistes » auraient découvert qu'il serait bon de passer à 4 jours et demi d'école par semaine pour améliorer la santé des enfants et favoriser leurs apprentissages.

Ces déclarations sont une vaste fumisterie : ces mêmes « chrono-biologistes » affirmaient, sous Darcos, la nécessité de passer à la semaine de 4 jours pour les mêmes raisons : améliorer la santé des enfants et faciliter leurs apprentissages : Leurs affirmations dépendent de qui les rétribue.

En réalité, la réforme PEILLON c'est l'application d'une politique liée aux mesures d'austérité décidées par le gouvernement : elle est d'abord dictée par une volonté de transférer aux communes des charges financières incombant à l'État.

Elle est ensuite dictée par la volonté de **casser le cadre national de l'école pour la territorialiser** en généralisant les « projets éducatifs territoriaux » (acronyme officiel : PEdT, sans doute pour éviter « PET », qui **aurait fait désordre...**) placés sous l'autorité de la collectivité territoriale qui « assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus ».

En transférant aux municipalités ou aux communautés de communes, la responsabilité de mettre en place des activités périscolaires dans l'école et pendant le temps

scolaire, M. PEILLON instaure :

- l'inégalité de traitement des enfants suivant le niveau de richesse des communes (ici les élèves iront à la piscine ou à la patinoire, là ils feront des tableaux de nouilles sur feutrine, ici les **personnels d'accueil seront formés, là ce seront des bénévoles...**),

2013 !

Le Combat Social est longuement revenu sur le bilan absolument désastreux de l'application de ce décret (voir notamment CS d'Octobre 2013) : inégalités entre communes riches et pauvres, rurales et urbaines, **entre quartiers d'une même agglomération ; pataqués dans l'organisation mettant en danger la sécurité des élèves ; fatigue supplémentaire pour les élèves et les personnels ; développement de la précarité avec le recrutement d'animateurs contractuels par les municipalités...**



Le cortège Force Ouvrière dans la manifestation du 5 décembre

### FORCE OUVRIERE à la pointe pour la mobilisation des enseignants et des territoriaux

Dès que le projet de décret Peillon a été connu, la FNEC-FP-FO et son syndicat de l'enseignement primaire, le SNUDI-FO, ont mobilisé les personnels.

Le syndicat majoritaire dans la profession, le SNUipp-FSU s'est longtemps opposé à exiger l'abrogation du décret, malgré la volonté majoritaire des enseignants.

- et transforme l'école publique en une multitude de centres de loisirs municipaux dont la fonction n'est certainement pas de délivrer un enseignement mais « d'occuper » les enfants.

Et tout cela au mépris des garanties statutaires des personnels, au mépris de leurs conditions de travail, au mépris de l'égalité du droit à l'instruction pour tous les élèves du pays quelle que soit la commune ou la région dans laquelle leurs parents vivent

Ce transfert est massivement rejeté aussi bien par les enseignants et les personnels municipaux que par les élus : 80% des communes de France, 93% en Maine et Loire, ont refusé de l'appliquer à la rentrée

Jusqu'à ces dernières semaines, le SNUipp-FSU revendiquait une « bonne réforme » s'opposant à l'exigence de suspension immédiate de l'application du décret Peillon et de son abrogation, très largement majoritaire dans la profession.

Inlassablement Force Ouvrière a informé, aidé les enseignants et les personnels territoriaux à se mobiliser. Dans un premier temps, FO enseignants et territoriaux a été rejoint par la CGT enseignants et territoriaux, SUD enseignants et territoriaux et la FAEN (Fédération autonome de l'Éducation nationale).

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

Devant la pression exercée par les personnels, le SNUipp a, le 5 décembre, appelé nationalement à la manifestation « pour la **suspension de l'application du décret, pour son abrogation pour permettre sa réécriture** »

Il faut dire que par dizaine, les sections départementales du SNUipp avaient rejoint les mots d'ordre de l'intersyndicale impulsée par Force Ouvrière.

### Primaire, secondaire, classes préparatoires : une même politique de remise en cause de l'école de la république

Pour l'instant, malgré la mobilisation massive des personnels enseignants et territoriaux, le ministre Peillon refuse de revenir sur sa réforme.

Réforme qu'il entend « compléter » par une profonde remise en cause du statut des

enseignants du secondaire et des professeurs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Néanmoins, sa position est fragile : le 9 décembre, à plus de 80%, les professeurs des classes préparatoires étaient en grève nationale, en grève totale pour le retrait du projet Peillon concernant leur statut.

Grève reconduite dans des dizaines de lycées de toutes les académies.

Dans tous les collèges et lycées du secondaire, Force Ouvrière a mené une campagne d'information massive pour alerter les enseignants sur le contenu de la réforme de leur statut en préparation.

Des centaines de prises de positions d'enseignants contre cette réforme sont remontrées au ministère.

Devant la détermination des personnels, le ministre annonçait finalement, le 12 décembre, que pour les professeurs des classes préparatoires, qu'il renonçait pour l'instant à baisser les rémunérations et aussi à modi-

fier les obligations de service pour eux comme pour tous les professeurs du secondaire.

Il s'agit d'une première prise en compte de la formidable mobilisation des professeurs de classes préparatoires et d'une première réponse aux centaines de prises de position contre les projets du ministre dans les établissements secondaires. Mais cela ne suffit pas.

La détermination des territoriaux, enseignants du primaire, du secondaire reste intacte.

Les personnels veulent être entendus. Ils défendent leurs statuts, ils défendent le service public républicain, ils défendent leurs salaires. Ils n'acceptent plus les fins de non-recevoir, ils n'acceptent plus le refus de négocier qui leur est opposé par le ministre.

A ne pas répondre le ministre prend la responsabilité d'un conflit qui mûrit dans l'Éducation nationale et dans toute la fonction publique.

## La Poste

### Grève des personnels des centres de tri à l'appel de tous les syndicats

Le 12 décembre, à l'appel de tous leurs syndicats (FO, CGT, SUD, UNSA, CFDT, CFTC, CFE-CGC) les agents des centres de tri de La Poste se sont mis massivement en grève : à l'inverse de ce qu'en ont dit les médias, la grève a été fortement suivie, certains centres (St Etienne, étant en grève à 100 %. Dans la région : Angers 40%, Le Mans 27%, Nantes 70% (chiffres de La Poste)

Alors qu'ils étaient 100 en 2004, les centres de tris, désormais dénommés PIC (Plateformes industrielles courrier) ne sont désormais plus que 40.

La direction de La Poste prévoit d'en fermer

12 supplémentaires d'ici 2015. A l'échelle nationale, ce sont plus de 2 000 emplois qui sont menacés.

L'intersyndicale demande la tenue de négociations sur le réseau de traitement du courrier, les emplois, la pénibilité et l'ensemble des restructurations.

Aujourd'hui le gouvernement et les dirigeants veulent accélérer la transformation de La Poste en entreprise privée en démantelant le service public sous prétexte d'un « effondrement du courrier » du fait de la concurrence d'internet.

Pour FO Com-49, « La Poste doit arrêter la

destruction du réseau de traitement du courrier et la suppression des emplois ! Cette stratégie nous mène dans le mur et n'est pas porteuse de perspective d'avenir pour les agents. Il faut une autre politique plus sociale et humaine. Les annonces brutales, mal vécues par les personnels doivent cesser. Au regard des inquiétudes et des attentes légitimes des postier(e)s concernés, les syndicats exigent une négociation nationale. Face à la stratégie du Courrier, la mobilisation des agents est primordiale afin de pérenniser leur devenir. FO Com organise le combat pour défendre l'avenir des postiers. »

## SNCF

### 12 décembre : grève contre le projet de réforme ferroviaire

Le 12 décembre, les cheminots étaient massivement en grève contre le projet de réforme ferroviaire (42,4% pour les agents de conduite, 47,5% pour les contrôleurs selon la direction). La Fédération FO des cheminots a organisé un rassemblement devant le ministère du transport à Paris où ses représentants ont été reçus. Les autres organisations syndicales, excepté la CFDT, appelaient aussi à la grève. Mais, la CGT et l'UNSA ne demandent pas le retrait de la réforme. Pour FO, cette réforme n'est « ni négociable, ni amendable », car conçue pour éclater la SNCF en trois EPIC, ce qui est à l'exact opposé de la revendication des cheminots d'un retour à une seule entreprise publique unifiée, avec le maintien du statut et de la réglementation qui en découle.



# Formation des militants

## Les stages de formation organisés à l'UD et proposés aux syndicats en 2014

### Pourquoi une formation des militants syndicalistes ?

La confédération rappelle régulièrement la priorité à donner au développement de l'organisation, à travers notamment la création de nouvelles structures syndicales et au développement des syndicats existants.

Gagner les élections, mieux organiser le syndicat et le développer à travers un plus grand nombre d'adhérents, en utilisant l'ensemble des moyens qu'elle peut solliciter doit être la priorité des priorités des syndicats.

La formation proposée par le CFMS est d'une aide incontournable pour ce développement, au travers des stages proposés, elle permet en particulier :

- De former de nouveaux militants ou transformer des adhérents en militants (stage « découverte de FO ») ;
- De renforcer les connaissances des élus (stages CHS-CT et CE ouverts aux élus n'ayant jamais suivi de formation ou dont la formation date de plus de

4 ans) ;

- **D'aider les responsables de syndicats à développer le syndicat** (stages « négocier », « se développer », « s'organiser »),
- **De renforcer les connaissances des camarades en matière économique ou de droit du travail** (stages « découvrir l'économie » et « connaître ses droits »)

### Les stages proposés

Cette année, l'UD organise les stages suivants avec le CFMS :

- Au moins 3 stages « découverte de FO » ;
- Un stage « Se développer » ;
- Un stage « découvrir l'économie »
- Un stage « Rôle et fonctionnement du CE »

Par ailleurs, l'UD, par ses propres moyens, organise :

- un stage « Prévention des risques professionnels ».

Si d'autres stages organisés par le CFMS et non prévus dans notre département intéressent les camarades, il est possible de contacter les UD voisines. Dans ce cas, les frais de déplacement seront pris en charge par la confédération.

#### Stages « Découverte de FO »

La porte d'entrée à la formation des militants, c'est le stage « Découverte de Force Ouvrière et moyens d'action du syndicat ».

Les autres stages sont ouverts aux militants ayant participé à cette première formation.

L'UD organise cette année au moins 3 stage découverte (un quatrième sera organisé si les demandes sont suffisantes).

Pour la première fois, un de ces stages découverte sera organisée dans une UL, celle de Saumur. A l'avenir, nous développerons cette politique de « décentralisation » des stages dans les UL pour permettre aux camarades intéressés de ne pas avoir à se déplacer à Angers.

#### Stage

##### « Rôle et fonctionnement du CE »

Cette formation est réservée aux élus titulaires au Comité d'Entreprise, à leur premier mandat et, ensuite, une fois tous les 4 ans. L'employeur ne peut pas s'opposer à cette formation, et ne peut pas imposer son propre institut de formation.

Elle a pour but d'aider les camarades à utiliser les différents outils à disposition du Comité d'Entreprise.

#### Stage « se développer »

Le stage « se développer » est un stage ouvert aux camarades assumant des responsabilités dans leur syndicat (secrétaires de syndicats ou de sections syndicales, membres du bureau ou du conseil syndical, délégués syndicaux). Ce stage a pour objet, en particulier de permettre aux camarades d'analyser les questions relatives à la syndicalisation (succès et/ou difficultés rencontrés par les syndicats) et d'élaborer, puis mettre en œuvre un plan de développement du syndicat.

#### Stage « L'action syndicale sur le terrain économique (découvrir l'économie) »

Ce stage permet aux camarades de s'approprier des notions élémentaires d'économie afin de :

- comprendre et pouvoir expliquer les orientations essentielles de la Confédération
- et de construire et argumenter des revendications dans l'entreprise afin de les négocier.

### Le processus d'inscription - l'obligation d'assiduité

Les stagiaires sont inscrits en formation par les syndicats.

Les fiches de formation sont à demander au secrétariat de l'UD, ou à télécharger sur le site de l'UD, rubrique « Formation syndicale ».

Chaque stagiaire devant prévenir son employeur au minimum un mois à l'avance, les inscriptions sont closes un mois et demi

avant la date de début du stage.

Attention aux périodes de congés !! Il est de loin préférable de s'adresser à l'UD au moins deux mois avant la date de début du stage.

Une fois l'inscription acceptée, le stagiaire reçoit un modèle de lettre à remettre à l'employeur fourni par l'UD.

La convocation est envoyée par la confédé-

ration

L'assiduité aux stages est impérative : s'inscrire à un stage, sans y participer n'est pas synonyme de solidarité militante tant vis-à-vis des autres stagiaires (le stage peut être annulé à la suite de défection de dernière minute) que vis-à-vis de ceux qui auraient voulu y participer et qui n'ont pas été retenus faute de place.

# Stages 2014

Stages	Objectifs / conditions d'accès / programme	Dates
<p>Découverte de FO et moyens d'action du syndicat (5 jours)</p>	<p><u>Objectifs</u> : Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Organiser et coordonner le travail syndical.</p> <p><u>Conditions à remplir</u> : Manifester un intérêt pour l'action syndicale par le stagiaire. Être présenté par son syndicat.</p> <p><u>Documents de travail</u> : Chaque stagiaire reçoit un recueil contenant tous les documents de travail</p> <p><u>Programme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport des forces dans l'entreprise</li> <li>• Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action</li> <li>• Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGTFO</li> <li>• L'histoire du mouvement syndical et de la CGTFO</li> <li>• L'action syndicale revendicative</li> <li>• Organisation et répartition du travail syndical</li> <li>• L'actualité sociale, économique et syndicale</li> </ul>	<p>Saumur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 27 au 31/01/2014</li> </ul> <p>Angers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 au 11/04/2014</li> <li>• 22 au 26/09/2014</li> </ul> <p>En fonction du nombre d'inscription, un quatrième stage sera ouvert si nécessaire</p>
<p>Se développer (5 jours)</p>	<p><u>Objectifs</u> : Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement du syndicat en s'appuyant sur une méthode de travail et sur les outils pertinents</p> <p><u>Dominante collective</u>. Cela signifie que le stage est ouvert à au moins deux camarades d'une même entreprise ou administration.</p> <p><u>Conditions à remplir</u> : Être secrétaire de syndicat ou de section syndicale, membre du bureau du syndicat, délégué syndical, aux militants chargés du développement à l'UD s'il y a lieu</p> <p>Avoir impérativement effectué la session « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat », ou, pour les camarades qui sont à l'initiative de la création récente d'un syndicat, s'engager à suivre le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat »</p> <p><u>Documents de travail</u> : Documents CFMS. Documents élaborés par les stagiaires.</p> <p><u>Programme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La syndicalisation : succès et/ou difficultés rencontrés par les syndicats : analyse</li> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement du syndicat : fixation des objectifs</li> </ul>	<p>Angers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 24 au 28/03/2014</li> </ul>
<p>L'action syndicale sur le terrain économique (« découvrir l'économie ») (3 jours)</p>	<p><u>Objectifs</u> : S'approprier des notions élémentaires d'économie afin de comprendre et pouvoir expliquer les orientations essentielles de la Confédération. Construire et argumenter des revendications dans l'entreprise afin de les négocier.</p> <p><u>Conditions à remplir</u> : avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'actions du syndicat »</p> <p><u>Documents de travail</u> : Fiches fournies par le CFMS</p> <p><u>Programme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le terrain économique</li> <li>• Le bulletin de paie ; le salaire différé</li> <li>• La production et la répartition des richesses ; le pouvoir d'achat</li> <li>• Le libéralisme économique</li> <li>• Sujets d'actualité</li> </ul>	<p>Angers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 au 13/06/2014</li> </ul>
<p>Rôle et fonctionnement du CE (5 jours)</p>	<p><u>Objectifs</u> : Utiliser les différents « outils » du Comité d'entreprise. Stage à</p> <p><u>Dominante collective</u> : les stagiaires seront au moins deux d'une même entreprise.</p> <p><u>Conditions à remplir</u> : Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » sinon s'engager à le faire. <b>Être membre titulaire du Comité d'entreprise</b></p> <p><u>Inscription possible</u> des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS</p> <p><b>NOTA : Le principe de la prise en charge de la perte de salaire par l'employeur et des frais du stage par le CE doit être acquis au préalable.</b></p> <p><u>Documents de travail</u> : Classeur et brochures diverses fournis par le CFMS</p> <p><u>Programme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'histoire des Comités d'entreprise ;</li> <li>• La réunion du CE ; le fonctionnement du CE ; les moyens du Comité d'entreprise : les activités sociales et culturelles ; le rôle économique du CE.</li> <li>• Le recours aux experts</li> </ul>	<p>Angers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 08 au 12/12/2014</li> </ul>
<p>Prévention des risques professionnels Stage organisé par l'Union Départementale. (5 jours)</p>	<p><u>Objectifs</u> : Aider les syndiqués à prendre en compte la prévention des risques professionnels dans leur activité syndicale.</p> <p><u>Conditions à remplir</u> : Être salarié du secteur privé. Être présenté par son syndicat. Avoir l'assurance du maintien de salaire par l'employeur.</p> <p><u>Programme</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Action syndicale et CHS-CT : prise en compte de la prévention des risques professionnels dans les revendications syndicales</li> <li>• La médecine du travail, l'inspection du travail : Rôles, moyens</li> <li>• La souffrance au travail (module d'une journée présenté par une psychologue du travail)</li> <li>• Le document unique d'évaluation des risques</li> <li>• L'accident du travail</li> <li>• Points sur la réglementation en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles</li> </ul> <p>Le programme est actualisé chaque année en fonction de l'actualité.</p>	<p>Angers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 au 20/06/2014</li> </ul>

# En direct des syndicats

## Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire

### La direction externalise une partie du travail vers une entreprise privée

La CAF de Maine et Loire a mis en place, il y a quelques années, une plateforme téléphonique qui assure la réponse téléphonique aux allocataires de plusieurs CAF de la région.

Les conditions de travail dans cette plateforme sont particulièrement difficiles. Depuis des mois, la section Force Ouvrière de la CAF alerte la direction, et a demandé que le CHS-CT de diligente une enquête. En accord avec la direction de la caisse, la majorité CFDT s'est longtemps opposé à cette enquête. Finalement après que 10 agents sur la vingtaine que compte la plateforme se sont tournés vers la médecine du travail pour se plaindre des conditions de travail, la CFDT et la direction ont dû se résoudre à ce que cette en-

quête soit menée.

Celle-ci fait apparaître un besoin en personnel de 4 équivalent temps plein.

Engagée dans une politique de réduction des effectifs comme conséquences des « **contrats d'objectifs et de gestion** » imposés par le gouvernement, la direction de la CAF décide... d'externaliser une partie de la réponse téléphonique vers une entreprise privée, la SATEL.

Nous reproduisons ici l'éditorial du numéro de novembre du bulletin mensuel de la section FO de la CAF.

#### La direction confie une partie de notre travail à une entreprise privée !

Les agents à la CAF de Maine et Loire ont appris par note de service qu'une partie de la réponse téléphonique de la plateforme de Cholet allait être transférée à une société privée, la SATEL, basée à VICHY. Les institutions représentatives du personnel (CE, CHS-CT, organisations syndicales), ont été logées à la même enseigne.

Juste après que la direction nous a seriné de rappels à la réglementation, notamment en matière de déontologie à propos de « **conflits d'intérêts** », voilà que nous apprenons que cette même direction confie à une société privée l'accès aux données allocataires, modifie les circuits de travail, le tout sans se soumet-

tre à ses obligations en matière d'information et de demande d'avis aussi bien au CHS-CT qu'au CE (Force Ouvrière n'accepte pas et a saisi l'inspection du travail de ce qui, en tout état de cause, constitue un « **délit d'entrave** »).

Ainsi des salariés ne bénéficiant d'aucune des garanties de notre convention collective d'une part, ni des obligations qu'elle impose d'autre part se voient confier l'accès aux données allocataires et exercent un travail qui jusqu'à présent relevait des seuls agents de la CAF.

Toute honte bue, la direction annonce qu'elle organise cette externalisation sous prétexte d'améliorer « les conditions de travail » sur la plateforme. Pourtant, jusqu'à récemment elle niait même qu'il y ait un problème de cette nature, malgré que nous avons tiré de nombreuses fois la sonnette d'alarme.

la régionalisation d'ici 2017 continuant d'engager nos organismes dans une véritable entreprise de désorganisation avec pour toile de fond 1 700 suppressions de postes d'ici à 2017, accepter cela, c'est demain accepter que n'importe quel service puisse être externalisé vers des entreprises privées : aujourd'hui la réponse téléphonique de premier niveau, demain toute la réponse téléphonique ? Et pourquoi pas la gestion complète des comptes allocataires ou nos activités d'action sociale ? Rien ne l'empêcherait...

FO est la seule organisation à la CAF a refuser d'être complice de cette externalisation.

Contre les externalisation, nous réaffirmons nos revendications, qui sont celles de tout le personnel :

- Arrêt des mutualisations/externalisation ; embauches immédiates en CDI pour compenser les manques de person-



Frédéric NEAU, délégué syndical FO à la CAF (à droite au premier plan) avec une partie de la délégation de la CAF au congrès de l'Union Départementale en 2012

Rappelons le : Le syndicat FO a longtemps été bien seul à dénoncer les conditions de travail faites aux salariés de la plateforme téléphonique et a eu bien du mal à imposer une enquête du CHS-CT longtemps refusée par la majorité CFDT. Cette enquête a conduit la direction à évaluer un manque de personnel à 4 équivalents temps plein au sein de la plateforme. Réponse de la direction ? L'externalisation au lieu des embauches en CDI réclamées par Force Ouvrière.

Alors que Numérisation<sup>(1)</sup>, téléphone, ASFR<sup>(2)</sup>... et d'autres encore sont voués à

nels

- Passage de tous les CDD en CDI
- Passage du niveau 2 au niveau 3 pour les techniciens de la plateforme

(1) « Numérisation » : les courriers que les allocataires adressent aux CAF sont « numérisés », c'est-à-dire passés au scanner.

(2) ASFR : Allocation de Soutien Familial Recouvrable. Allocation servie au parent séparé lorsque l'autre parent ne verse pas la pension alimentaire due. La CAF verse alors cette prestation et se retourne contre le parent défaillant pour récupérer les sommes dues.

## Délégation Force Ouvrière à la Préfecture des syndicats FO de la santé (établissements publics et privés)

### Contre la politique d'austérité et ses effets dans les établissements de santé

Une délégation du Groupement Départemental FO Santé a rencontré ce jour 12 décembre, le chef de cabinet du Préfet et un représentant de l'Agence Régionale de Santé du Maine et Loire.

La délégation représentant nos syndicats des établissements publics et privés a alerté le représentant de l'État et de l'ARS sur les conséquences dans nos établissements de la politique d'austérité.

Dans notre secteur d'activité les salariés sont tous confrontés,

- au blocage des salaires, que ce soit dans les établissements de la fonction publique ou du privé. De fait le blocage du point d'indice dans la fonction publique pèse y compris sur les négociations dans le privé où les patrons « s'appuient » en quelque sorte sur le gouvernement pour bloquer les salaires.

- à la contre- réforme des retraites, et le moins qu'on puisse dire c'est qu'il faut choisir désormais entre mourir au travail ou des

pensions de misère !

- à la dégradation des conditions de travail et au sentiment de toujours faire plus et pas de façon satisfaisante.

Les difficultés budgétaires de nombreux établissements, imposent des plans de retour à l'équilibre qui se traduisent partout par les mêmes « recettes » : suppression de RTT, blocage des déroulements de carrière, remise en cause des temps partiels, horaires illégaux, accumulation d'heures sup ( ni payées , ni récupérées le plus souvent ! ).

Le tout s'accompagne par des prises en charges dégradées voire dans certains cas de maltraitance institutionnelle (aussi bien des résidents, des patients que du personnel ! )

De notre point de vue il y a urgence à changer de politique,

il faut abroger la Loi Hôpital Patients Santé Territoires,

abroger le mécanisme de Tarification à

l'Activité

supprimer le principe de l'enveloppe fermée pour les dépenses de Santé.

Mettre en place un vrai financement solidaire de la dépendance (comme pour la maladie ).

Ce que nous avons dit au représentant de l'État dans le Département, notre Fédération le dira au Ministère de la Santé en portant la lettre ouverte qui est en cours de signature.

La situation dans les hôpitaux, les EHPAD a atteint son point de rupture, nos établissements ne fonctionnent que grâce à la conscience professionnelle des agents, mais ça ne va pas durer !

Nous appelons nos syndicats :

- à faire signer partout la lettre ouverte au ministre de la santé, pour dire stop à la politique d'austérité
- à préparer le rassemblement interprofessionnel du 29 janvier à Paris

### Travail du dimanche

La pétition intersyndicale reçoit plus de 300 signatures dans les commerces du centre-ville en une matinée.

#### Le maire d'Angers et le président de l'Agglo reçoivent une délégation intersyndicale

Après que nous avons appris que la mairie d'Angers autorisait l'ouverture des commerces deux dimanches avant Noël, à l'initiative de l'UD Force Ouvrière une « lettre ouverte » intersyndicale (FO, CGT, CFDT, CFTC, FSU, Solidaires) a été adressée au maire d'Angers, où il était dit, notamment :

« Monsieur le Maire,

Avant de publier cet arrêté [autorisant l'ouverture des magasins 2 dimanches avant Noël], vous avez pris le temps de recevoir les employeurs du secteur, mais vous n'avez pas cru bon de recevoir les organisations syndicales.

Pourtant, dans une précédente lettre ouverte datée du 16 septembre, nous vous avons fait connaître d'une part notre ferme opposition à ces ouvertures dominicales et d'autre part notre souhait de vous rencontrer dans une réunion où vous auriez invité TOUTES les parties.

**Vous n'avez d'ailleurs pas cru bon, non plus, de répondre à cette lettre.**

Cette façon de procéder, « en catimini », n'est pas acceptable. C'est faire fi des organisations syndicales qui représentent les salarié(e)s. »

L'intersyndicale a donc décidé de faire signer massivement une pétition contre l'ouverture des magasins le dimanche (texte de la pétition disponible sur le site de l'UD). Le 22 novembre, 20 militants de l'intersyndicale, dont 10 de FO, ont réalisé en deux heures, plus de 300 signatures dans les commerces du centre ville. La plupart des commerçants ont contresigné la pétition en indiquant être opposés à ces ouvertures décidées pour les grandes surfaces, le pouvoir d'achat des consommateurs n'étant pas extensible.

L'intersyndicale a été finalement reçue par M. Antonini, président de l'agglo, et M.

Beatse, Maire d'Angers.

M. Béatse a reconnu qu'il avait commis une erreur en ne recevant pas les organisations syndicales et s'en est excusé. M. Antonini a alors expliqué que cette décision d'ouverture des magasins deux dimanches avant Noël avait été prise contre son gré : il aurait été mis en minorité dans le conseil de l'agglomération Angevine.

MM Béatse et Antonini ont indiqué qu'ils restaient opposés aux dérogations d'ouvertures des magasins le dimanche, et qu'ils contrôlèrent l'application des contreparties exigées aux commerçants.

Force Ouvrière a rappelé sa ferme opposition au travail du dimanche, qui doit rester une journée destinée aux loisirs, au repos et à la famille.

Nous avons rappelé que nous serons particulièrement vigilants à ce que l'exception de 2013 ne devienne pas la règle.

# Résultats d'élections professionnelles



## Clinique St Joseph (Santé privée) 11/05/2013

Délégation Unique du Personnel 1er tour	TITULAIRES 1° collège			TITULAIRES 2ème collège			TITULAIRES tous collèges		
	Suf.	%	Elus	Suf.	%	Elus	Suf.	%	Elus
Inscrits	72			125			197		
Votants	39	54,2%		35	28,0%		74	37,6%	
Blancs et Nuls	4			7			11		
Valablement exprimés	35			28			63		
<b>FO</b>	<b>35</b>	<b>100,0%</b>	<b>2*</b>	<b>28</b>	<b>100,0%</b>	<b>1*</b>	<b>63</b>	<b>100,0%</b>	<b>3*</b>

(\*) 3 élus sur 7 au 2ème tour. Les autres élus sont sans appartenance syndicale

## SCA Cultures - France Champignon (Agriculture) 28/05/2013

Délég. Unique du Pers.	DUP TITULAIRES 1er collège			DUP TITULAIRES 2ème collège			DUP TITULAIRES tous collèges		
	Suf.	%	Elus	Suf.	%	Elus	Suf.	%	Elus
Inscrits	178			17			195		
Votants	156	87,6%		16	94,1%		172	88,2%	
Blancs et Nuls	17			1			18		
Valablement exprimés	139			15			154		
<b>FO</b>	<b>91</b>	<b>65,5%</b>	<b>3</b>				<b>91</b>	<b>59,1%</b>	<b>3</b>
CFDT	48	34,5%	1				48	31,2%	1
CGC				15	100,0%	1	15	9,7%	1

## EHPAD Ste Anne (Santé privée) 17/06/2010

Délégués du personnel	CE TITULAIRES 1° collège (*)		
	Suf.	%	Elus
Inscrits	44		
Votants	41	93,2%	
Blancs et Nuls	3		
Valablement exprimés	38		
<b>FO</b>	<b>38</b>	<b>100,0%</b>	<b>2</b>

## SARL LUCAS - Angers (Bâtiment) 29-11-2013

Comité d'Entreprise	CE TITULAIRES 1° collège (*)		
	Suf.	%	Elus
Inscrits	72		
Votants	60	83,3%	
Blancs et Nuls	6		
Valablement exprimés	54		
<b>FO</b>	<b>19</b>	<b>35,2%</b>	
CGT	35	64,8%	

(\*) deuxième collège non transmis

## ELVIA - Le Lion d'Angers (Agro-alimentaire) - 11/10/2013

Comité d'entreprise	CE TITULAIRES 1° collège			CE TITULAIRES 2° collège			CE TITULAIRES 3° Collège			CE TITULAIRES tous collèges		
	Suf.	%	Elus	Suf.	%	Elus	Suf.	%	Elus	Suf.	%	Elus
Inscrits	426			79			91			596		
Votants	269	63,1%		52	65,8%		64	70,3%		385	64,6%	
Blancs et Nuls	30			5			4			39		
Valablement exprimés	239			47			60			346		
<b>FO</b>	<b>87</b>	<b>36,4%</b>		<b>9</b>	<b>19,1%</b>		<b>0,0%</b>			<b>96</b>	<b>27,7%</b>	<b>0</b>
CGT	73	30,5%			0,0%			0,0%		73	21,1%	0
CFDT	79	33,1%			0,0%			0,0%		79	22,8%	0
CFE-CGC		0,0%		38	80,9%		60	100,0%		98	28,3%	0

### Carrefour Angers St Serge (Alimentation) 11/10/2013

Comité d'Entreprise	CE TITULAIRES 1° collège (*)		
	Inscrits	Votants	Blancs et Nuls
	215	166	77,2%
	3		
Valablement exprimés	163		
	Suf.	%	Elus
<b>FO</b>	<b>60</b>	<b>36,8%</b>	<b>1</b>
CGT	30	18,4%	1
CFDT	73	44,8%	2

(\*) deuxième collège non transmis

**Nos camarades passent de 13 à 37%.**

**Félicitations !**

### Magasin Intermarché Chalonnnes s/ Loire (Alimentation) 18/12/2013

Délégués du personnel	DP TITULAIRES collège unique		
	Inscrits	Votants	Blancs et Nuls
	26	25	96,2%
	1		
Valablement exprimés	24		
	Suf.	%	Elus
<b>FO</b>	<b>16</b>	<b>66,7%</b>	<b>1</b>
CFTC	8	33,3%	0

### Maison de Retraite Les Acacias Champagné (Santé Privée) - 17/10/2013

Déleg. Unique du Pers. 1er tour	DUP TITULAIRES collège unique		
	Inscrits	Votants	Blancs et Nuls
	95	46	48,4%
	3		
Valablement exprimés	43		
	Suf.	%	Elus
<b>FO</b>	<b>43</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 (*)</b>

(\*) élus au 2° tour



## Fêtes de fin d'année :

## Horaires d'ouvertures de l'Union Départementale et jours de fermetures

### Permanences

#### 1/ L'UD sera ouverte :

- le 23 décembre de 9 h 00 à 12 h 30
- le 24 décembre de 9 h 00 à 12 h 30
- le 30 décembre de 9 h 00 à 12 h 30
- le 02 janvier de 9 h 00 à 12 h 30
- le 03 janvier de 9 h 00 à 12 h 30

#### 2/ L'UD sera fermée :

- les 26 - 27 - 31 décembre

En cas d'urgence, contacter

Joël YQUEL tél : 06 75 83 37 55

J Jacques NICOLAI tél : 06 74 97 63 50

# La brochure « Connaissez vos droits... » 2014 est parue



Chaque année depuis 2011, l'Union Départementale édite une brochure de 24 pages intitulée « Salariés du commerce, de l'industrie, des services, connaissez vos droits pour les faire respecter »

Plus particulièrement destinée aux salariés des très petites entreprises dans lesquelles il n'y a pas de présence syndicale, cette brochure peut intéresser tous les salariés.

Elle récapitule, en 24 pages, l'essentiel des dispositions du code du travail, notamment en matière de contrat de travail, de congés, de temps de travail, de licenciement...

Elle évoque aussi les droits des salariés en matière de sécurité sociale en cas de maladie ou d'accident du travail.

Très concise et abordable, elle peut être utilement utilisée comme document pour la syndicalisation.

*Elle est disponible en nombre à l'Union Départementale.*

*Passez vos commandes !*

# Bonnes fêtes de fin d'année à tous !